



L’an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	42	Suffrages exprimés :	55
Absents :	13	- dont POUR :	55
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danièle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVÉRY Bernard	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme MARTIN Bénédicte	
Mme FASSETTA Véronique	M. MAURÉL Frédéric	
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESP

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de départ



N° 2026-086

ENVIRONNEMENT - Renouvellement de la convention «
Pacte Territorial France Rénov' » avec l'ALTE pour le
déploiement du Service Public de la Rénovation de
l'Habitat pour 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 5211-1;
- Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020.

La rénovation énergétique des bâtiments est l'un des enjeux majeurs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en 2022 et visant à atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050.

Dans le cadre des actions inscrites dans son PCAET, LMV adhère depuis 2022 au dispositif SARE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments » proposé par l'Etat et la Région et piloté au niveau départemental par le Conseil Départemental de Vaucluse. Ce dispositif, ainsi cofinancé par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), la Région, le Département et notre intercommunalité a permis d'apporter un service de proximité de conseil et d'accompagnement des ménages et des petites entreprises pour leurs travaux de rénovation énergétique dans le cadre de missions confiées contractuellement à l'ALTE (Agence Locale pour la Transition Energétique) et au PNR du Luberon.

Entre 2022 et 2024, le déploiement de ce dispositif sur le territoire de LMV a permis :

- De générer 805 projets de rénovation énergétique pour un montant total de travaux de près de 9 millions d'Euros
- D'économiser 9,9 GWh
- D'éviter l'émission de 1 743 tonnes eqCO₂.

A partir de 2025, le dispositif SARE a été remplacé par le programme national « Pacte Territorial France Rénov' » destiné à financer le déploiement du « Service public de la rénovation de l'habitat » dans les territoires. C'est ainsi qu'en 2025, LMV a signé une nouvelle convention avec l'ALTE, financée à 50 % par l'ANAH, pour la mise en œuvre de ce nouveau « Service public de la rénovation de l'habitat » sur le territoire de LMV, comprenant 2 volets :

- Volet 1 : Animation auprès des ménages et des professionnels
- Volet 2 : Missions d'information, de conseil et d'orientation à destination des ménages.

Ces missions d'information et de conseil portent notamment sur :

- La rénovation énergétique en logement individuel
- Les propriétaires bailleurs
- L'adaptation au logement
- Les copropriétés
- La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé.

Le budget consacré annuellement à ce dispositif par notre EPCI s'élève à 40 530 € financés à 75 % au titre du PCAET et 25 % au titre du PLH.



La rénovation énergétique des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique étant l'un des enjeux majeurs de la planification écologique territoriale et également l'un des axes prioritaires de notre PCAET et de notre PLH.

Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés

- **RENOUVELE** l'engagement de LMV dans le dispositif « Pacte Territorial France Rénov » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **APPROUVE** le projet de convention 2026 à signer avec l'ALTE pour le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat sur le territoire de notre intercommunalité, étant précisé que le budget prévisionnel annuel maximum consacré par LMV à ce dispositif resterait maintenu à hauteur de 40 530 € pour l'année 2026, à l'instar des années précédentes (dont 30 730 € au titre du PCAET et 9 800 € au titre du PLH) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Aurélié LECAUDEY

Réceptionné le :

Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Cavaillon, le 5 mai 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

